

# Bordereau de signature

## ARR2018\_0053



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/03/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/03/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-03-26)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // arrete\_mairie

DIRECTION DES SERVICES D' ACTIONS A LA POPULATION/ SERVICE ACTION SOCIALE  
REF : LK/SB

ARR2018\_ 0053

## ARRETÉ

**OBJET: DESIGNATION DES MEMBRES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : MODIFICATION.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code de l'Action sociale et des Familles, notamment ses articles L123-6, R123-7 et R123-15,

**VU** l'arrêté n°0098 du 6 mai 2014 relatif à la désignation des membres siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

**VU** l'arrêté n°0070 du 12 mai 2015 portant modification de l'arrêté n°0098 du 6 mai 2014,

**VU** l'arrêté n°0130 du 16 juin 2016 portant modification de l'arrêté n°0098 du 6 mai 2014,

**VU** la démission, par courrier du 24 janvier 2018, de Monsieur Denis CLAQUIN, Directeur du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), de ses fonctions de membre nommé du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noisiel,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de remplacer, au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, le membre démissionnaire,

**VU** la candidature de Madame Claire DESTREBECQ, Directrice du Foyer Clémentine à Noisiel, géré par l'association « Les Amis de Germenoy »,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier l'arrêté n°0098 du 6 mai 2014, en ce sens,

## **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'article 1 de l'arrêté n°0098 du 6 mai 2014 est modifié comme suit :

**ARTICLE 2 :** Madame Claire DESTREBECQ, Directrice du Foyer Clémentine à Noisiel, géré par l'association « Les Amis de Germenoy », est nommée en qualité de représentante d'une association œuvrant dans le domaine des personnes handicapées.

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N°

0 0 5 3

portant sur DESIGNATION DES MEMBRES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : MODIFICATION.

**ARTICLE 3 :** Les autres dispositions de l'arrêté n°0098 du 6 mai 2014 demeurent inchangées.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- A Madame Claire DESTREBECQ,
- Tous les membres nommés.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 22 MARS 2018



Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le 26 MARS 2018

Affiché le 26 MARS 2018

Notifié le 27 MARS 2018

Publié le 26 MARS 2018

2/2

